

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 10 Décembre 2020

portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de la Guadeloupe.
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

CONSTITUTIONS

FC06458

Par acte SSP du 19/08/2021 il a été constitué une SAS dénommée :

DESINGTON CREATIVE

Siège social : 370 rue Mayotte Saint-Félix, ROUTE DU LYCEE HOTELIER 97190 LE GOSIER

Capital : 1.000€

Objet : Restauration de type rapidePrésident : M DESIREE TERRY, 370 rue Mayotte Saint-Félix, ROUTE DU LYCEE HOTELIER 97190 LE GOSIER.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

FC06459

Par acte SSP du 17/08/2021 il a été constitué une SAS dénommée :

HAIR INDIAN WEST INDIES COIF

Siège social : 5 avenue Cheikh Anta Diop 97121 ANSE BERTRAND

Siège : H I

Capital : 500€

Objet : Coiffures, Vente, prospection, négociation, suivi de clientèle pour le compte de particuliers et de sociétés. L'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de produits capillaires, non alimentaires ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce et de tous droits et/ou obligations y afférent, en qualité de marchand de produits capillaires; Et plus généralement, toute activité commerciale ou industrielle, mais aussi de toutes objets pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civile, mobilières ou immobilières susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Président : M JALCE PEGGY, 5 Avenue Cheikh Anta Diop 97121 ANSE BERTRAND.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

FC06460

Par acte SSP du 18/08/2021 il a été constitué une SASU dénommée :

IKAE DIGITAL

Siège social : Immeuble La COMEDIA Aigles des rues Ferdinand Forest et Robert Fulton, ZI Jarry 97122 BAIE MAHAULT

Capital : 100€

Objet : Conception programmes informatiques, Applications logicielles, Bases de données, Web.

Président : M GOYOR Edmond, 2 Impasse des Lucioles Saint Alban Lotissement Montantin 97122 BAIE MAHAULT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

FC06462

Par acte SSP du 16/08/2021 il a été constitué une Société Civile dénommée :

SCEA LAVENTURE

Siège social : 2066B Carrère 97170 PETIT BOURG

Capital : 1.000€

Objet : Toute activité agricole. Gérance : M LAVENTURE Guy Julien, 2066B Carrère 97170 PETIT BOURG et M LAVENTURE Fabien, 2066B Carrère 97170 PETIT BOURG.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

FC06463

Par acte SSP du 27/08/2021 il a été constitué une SAS dénommée :

KLG ENTREPRISES

Siège social : Routhier 97130 CAPES-TERRE BELLE EAU

Capital : 100€

Objet : KLG Entreprises a pour objet d'assurer des études, l'enseignement, la formation sous toutes leurs formes en présentiel ou à distance. L'entreprise a aussi pour objet l'organisation de conférences ou séminaires, l'édition d'ouvrages techniques et toutes autres activités se rapprochant de l'objet.

Président : Mme DORVILMA Hélène, Routhier 97130 CAPESTERRE BELLE EAU.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.

Durée : 33 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASSE TERRE

MODIFICATIONS

FC06461

RLM

SASU au capital variable de 1.000€.

Siège social : 1518 ROUTA

97129 LAMENTIN

RCS 818 158 834 POINTE À PITRE.

L'AGE du 24/08/2021 a décidé de modifier l'objet social comme suit, à compter du 24/08/2021 : Location avec opérateur de matériel de construction. Mention au RCS de POINTE À PITRE.

FC06464

SOCIETE ANTILLAISE DE LOCATION DE VEHICULES AUTOMOBILES 'SALVA'

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 800 000 Euros

Voie Principale ZI de Jarry

97122 BAIE MAHAULT

RCS POINTE A PITRE B 421 160 425

Suivant décision du 26 août 2021, l'associé unique désigne Madame GUA-SONE-MARTIN Raffaella, née le 6 décembre 1973 à Tortona en Italie et demeurant à la Retraite Baie-Mahault (97122), en qualité de nouvelle Gérante, en remplacement de M. Jean-Claude LORET.

Mention sera faite au RCS de POINTE-A-PITRE.

Pour avis

FC06474

AGS GUADELOUPE

SARL au capital de 365.904 Euros

Siège social :

1 Lotissement Moudong Sud

97122 BAIE MAHAULT

RCS POINTE A PITRE 340 681 014

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique en date du 1er août 2021, il est acté la démission de : Monsieur Quentin THOMAZEAU, né le 23 mars 1981 à SECLIN, son mandat de co-Gérant à compter du 31 août 2021. Mention sera faite au R.C.S de POINTE A PITRE. Pour avis, la Gérance

MARCHÉ PUBLIC

FC06465



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région Guadeloupe. Correspon-

dant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé, Petit-Paris. Basse-Terre 97100 Basse Terre adresse internet : <http://www.regionguadeloupe.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.egueloupe.com>.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : **Mission de programme et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du Campus Universitaire de Santé.**

Lieu d'exécution : abymes Abymes.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

- Assistance à la collectivité régionale pour l'élaboration du programme.

- assistance au jury de concours

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 5 mois à compter de la notification du marché (voir le détail de ce délai d'exécution à l'acte d'engagement)

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : la prestation sera financée sur le budget propre de la collectivité. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique, selon les dispositions du décret no 2018-1075 du 03 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique. Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. En cas de retard, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Une indemnité forfaitaire de 40 euros par frais de recouvrement sera également due dès le premier jour de retard. Le mode de règlement est le mandat administratif.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : l'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus, en vue d'avoir un responsable unique et solidaire pour la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015

ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221- 10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature

- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declarationdu-candidat>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Arrêté SG/DCL/BRGE du 10 Décembre 2020

portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

- valeur technique : 60 % ;
- prix de la prestation : 40 % .
Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 4 octobre 2021, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 5 mois (150 jours) à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 août 2021.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Guadeloupe 97100 Basse Terre, courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr.

Mots descripteurs : Assistance à maîtrise d'ouvrage.

FC06466



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région Guadeloupe. Correspondant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé - petit Paris 97100 Basse Terre adresse internet : <http://www.regionguadeloupe.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.eguade.com>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Objet du marché : **Solution d'envoi de courrier multicanal.**

Lieu d'exécution : région Guadeloupe, 97100 Basse Terre.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

la solution doit être capable de garantir :

1) Différents modes d'envoi (de dépôt)

-Le " glisser-déposer "

-L'imprimante virtuelle

-L'Envoi postal (lettre verte, Eco pli)

-L'Envoi paramétré -Le connecteur multifonction (Mfp)

-Plugin " Word "

-La solution devra être compatible avec Office 2019 et la solution Office 365

2) Différents modes de réception des courriers

-Via mail sécurisé et personnalisable

-Via courrier simple (voie postale)

-Via courrier recommandé en ligne (voie postale)

-Via la solution Digiposte

-La collectivité régionale utilise déjà la solution " Digiposte " pour la dématérialisation des fiches de paie. Il est envisagé de pouvoir aussi envoyer directement les arrêtés ou autres pièces administratives directement dans le coffre-fort Digiposte.

-L'Envoi de courrier en masse, publipostage

-La vérification de la bonne réception

-Le classement et l'archivage automatiquement les documents sortants

La solution devra être extensible en capacité de stockage via le bordereau des prix unitaires

-La traçabilité des échanges

Intégrité des courriers

Horodatage précis

Journal des preuves

Valeur probatoire

-La conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd)

-Un hébergement Cloud 100% Sécurisé français (mode Saas)

-La compatibilité logicielle (Windows, ios)

-La compatibilité avec ELISE (logiciel de GEC utilisé par la collectivité régionale)

-Une interface d'utilisation et d'administration efficace et simplifiée

Nombre de reconductions éventuelles : 0.

Refus des variantes.

Durée du marché ou délai d'exécution

: 48 mois à compter de la notification du marché. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : la prestation sera financée sur le budget propre de la collectivité. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique, selon les dispositions du décret no 2018-1075 du 03 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique. Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. En cas de retard, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Une indemnité forfaitaire de 40 euros par frais de recouvrement sera également due dès le premier jour de retard. Le mode de règlement est le mandat administratif.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : les entreprises peuvent répondre seules ou groupées.

Les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

Dans le cas où les entreprises ont présenté leur candidature sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises, le pouvoir adjudicateur les informe qu'en cas d'attribution du marché à un tel groupement, il imposera, au sens des articles R 2142-22 du code de la commande publique, la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire, en vue d'avoir un responsable unique et solidaire pour l'entier marché pour la bonne exécution du marché.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire doit obligatoirement être désigné dans l'acte d'engagement et être solidaire de chacun des membres du groupement. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221- 10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de

l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 % ;

- prix de la prestation : 40 % .

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 5 octobre 2021, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 août 2021.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Guadeloupe 97100 Basse Terre, courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr.

Mots descripteurs : Informatique (prestations de services).

FC06456



Avis d'Appel Public à la Concurrence Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Région Guadeloupe
Correspondant : Monsieur le Président, Région Guadeloupe, Avenue Paul Lacavé, Petit Paris, 97100 Basse-Terre, tél. : 05 90 80 40 40, adresse internet :

[http://www.cr-guadeloupe.fr/](http://www.cr-guadeloupe.fr)
Référence / intitulé de la consultation : MAPA21-047 - maitrise d'œuvre pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur deux sites : l'hôtel régional à Basse-Terre, antenne régionale au Raizet. Objet du marché : La région Guadeloupe a réalisé en 2018 une étude de potentiel de production photovoltaïque sur les sites de l'Hôtel de Région de Basse-Terre et l'Antenne Régionale du Raizet.

Les résultats de cette étude font apparaître un potentiel de puissance installée de 536 kWc permettant la production de 776 MWh par an. La Région met à disposition les toitures des deux sites et l'espace de parking de l'hôtel de région, en ombrière. L'objectif visé est une valorisation de l'électricité produite dans le cadre de la recharge des véhicules électriques et de l'alimentation des bâtiments des deux sites visés.

Catégorie de services : 12 Classification

CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

• Objet principal : 09332000

• Objets complémentaires : 71310000

Les prestations donnent lieu à un marché ordinaire de type L2431-1

- Estimation travaux : 1 000 000 € HT, non reductible - mono-attributaire

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 17 septembre 2021 à 17 h 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 août 2021

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

adresse internet : <https://www.eguade.com/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=508423&orgAcronym=me=ega1a>

Instance chargée des procédures de recours : Région Guadeloupe, Basse-Terre, tél. : 05 90 80 40 40, courriel :

Dcp-region@regionguadeloupe.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe, 6, rue Victor Hugues, 97100 Basse-Terre, tél. : 05 90 81 45 38, courriel :

Greffe.ta_basse-terre@juradm.fr

Une annonce légale à publier

en Guadeloupe ?

Saisissez-la en ligne !

www.leprobant.fr